

Liberté Égalité Fraternité







Captages d'eau potable prioritaires

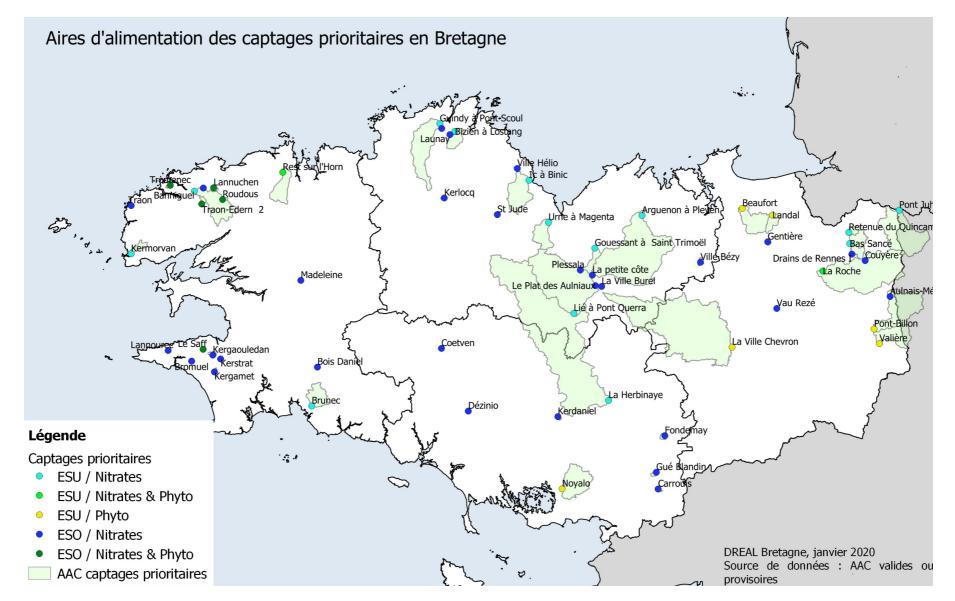
Actions financées par l'agence de l'eau Loire Bretagne



SDAGE Loire-Bretagne, mesure 6C-1, liste des captages prioritaires



Liberté Égalité Fraternité

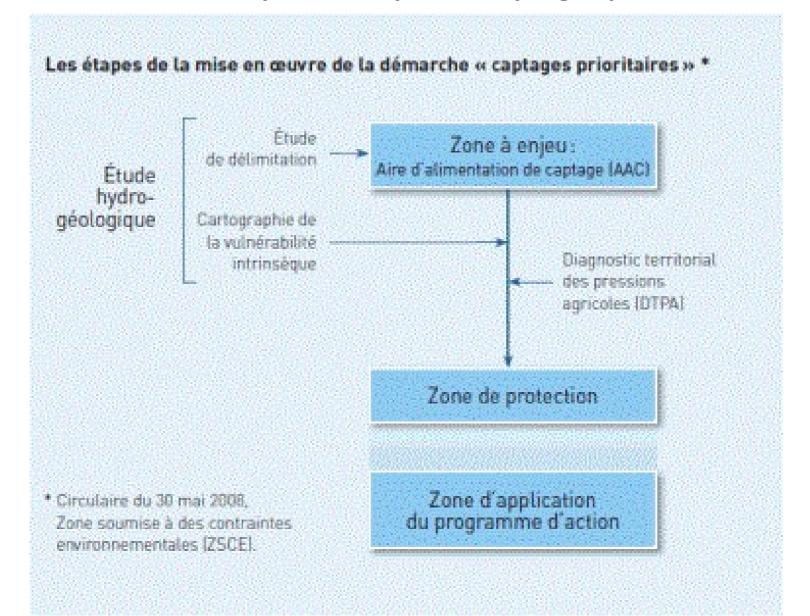




Liberté Égalité Fraternité

Les étapes du dispositif captages prioritaires







Délimitation de l'aire d'alimentation et de la zone de protection



Taux de financement : 50 %

Etude hydrogéologique plus ou moins complexe en fonction du contexte : bassin versant topographique, contribution des eaux souterraines, système de failles, mise en place de dispositif piézométrique, étude « âge de l'eau », infiltrations préférentielles, ...



Etude des pressions agricoles



Taux de financement : 50 %

Etude destinée à déterminer les différentes sources de pollutions.

Attendus de l'étude pour les captages **nitrates** :

- Reliquats azotés post-récolte pour les parcelles culturales de l'AAC
- Diagnostics des sites d'élevages, des serres de productions végétales hors-sol
- Analyses haute fréquence (NO3- et NH4+) du réseau hydrographique (cours d'eau, fossés, sorties drains, ...)
- Diagnostics des exploitations agricoles (équilibre de la fertilisation à la parcelle, rotations (monoculture de maïs), gestion du pâturage (JPP), capacité de stockage des effluents d'élevage)
- Etat des lieux du bocage via étude DPR2 à l'échelle de l'AAC

Attendus de l'étude pour les captages **pesticides** :

- Molécules herbicides utilisées sur maïs, colza, légumes, ... avec un focus sur les molécules utilisées en pré-levée
- Pratiques du désherbage mécanique
- Cultures bas intrants
- Etat des lieux du bocage via étude DPR2 à l'échelle de l'AAC



Actions préventives financées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour réduire la pollution par les pesticides



L'agence de l'eau Loire-Bretagne se mobilise pour soutenir les exploitations agricoles qui :

- réalisent des investissements agro-environnementaux (matériel de désherbage alternatif, de lutte biologique et mécanique contre les ravageurs et les maladies, de réalisation de diagnostics phytosanitaires),
- se convertissent à l'agriculture biologique,
- participent à des actions d'animation collective visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur les cultures.



Acquisition des matériels de désherbage mécanique



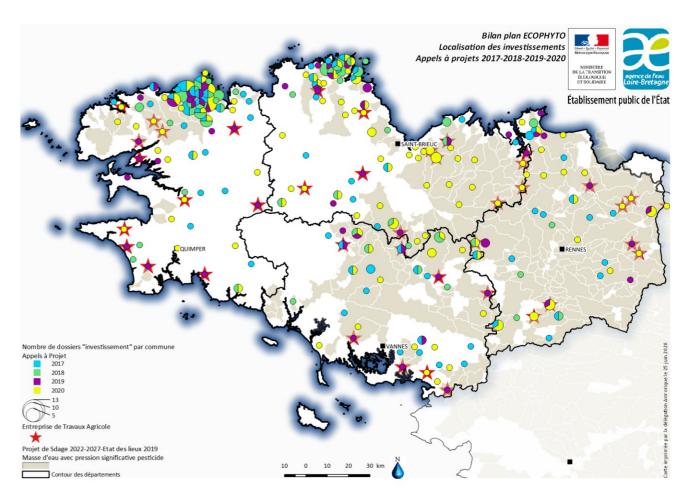
Liberté Égalité Fraternité

Aides à l'investissements pour du matériel de désherbage mécanique.

2017 – 2020 : AAP agence de l'eau dans la cadre du plan ECOPHYTO

De 2017 à 2020, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a accompagné plus de **340 projets bretons pour un montant d'aides de 1,5 million d'euros**. La majorité des dossiers retenus concernent l'acquisition de matériels de désherbage mécanique (bineuse, herse étrille, houe rotative) qui constituent une véritable alternative aux traitements herbicides.

Les différentes cultures qui sont désherbées par les matériels aidés pour l'année 2020 représentent une surface potentielle de plus de 10 000 hectares en Bretagne.





Fraternité

Acquisition des matériels de désherbage mécanique



Aides à l'investissements pour du matériel de désherbage mécanique.

2021 : AAP France agrimer dans le cadre du plan de relance

2022 : appel à projets « spécial matériels de désherbage mécanique » lancé le 24 janvier dernier (clôture le 5 avril 2022) par le conseil régional de Bretagne. Cet appel à projets vise uniquement une liste de matériels de désherbage mécanique qui seront subventionnés à 25 % par l'agence de l'eau. Cet appel à projets est inclus dans l'appel à projets plus général lancé par le conseil régional de Bretagne au titre du Plan de Compétitivité et d'Amélioration des Exploitations Agricoles (PCAEA). Les informations (cahier des charges et formulaires de demande d'aide) sont disponibles sur le site internet suivant :

https://europe.bzh/aides/fiches/investissements-en-materiel-agro-environnemental/



Développement de l'utilisation du matériel de désherbage mécanique



Actions transversales:

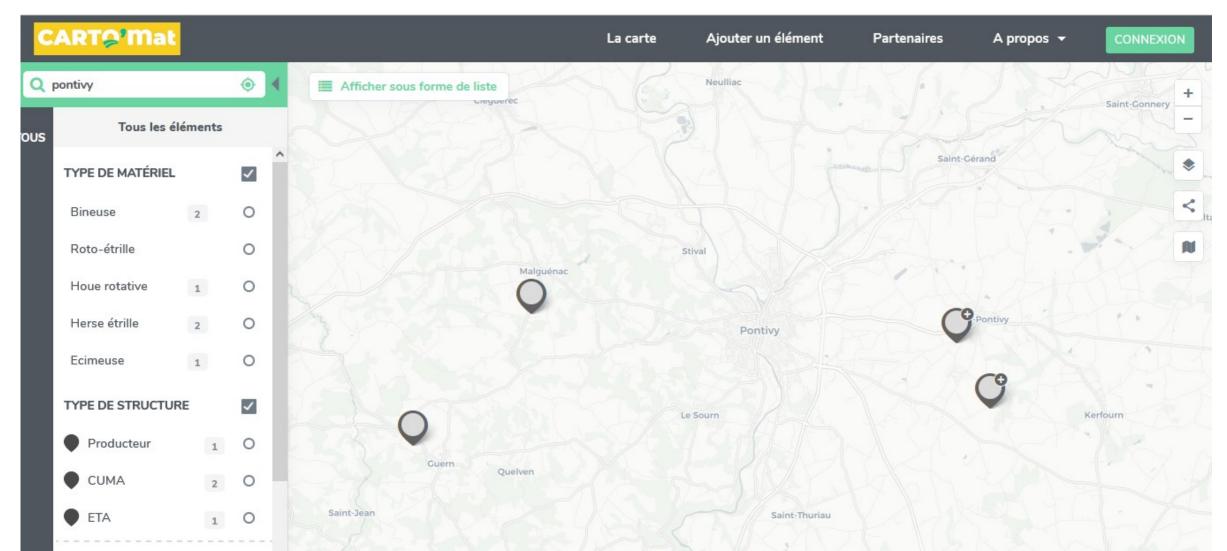
- modules E-learning en désherbage mécanique élaboré par agrobio 35. Cette formation permet d'acquérir les connaissances indispensables pour maîtriser la technique du désherbage mécanique et se familiariser avec la pratique pour les agriculteurs et les chauffeurs de CUMA/ETA.
- https://www.agrobio-bretagne.org/actualites-agrobio-35/formez-vous-et-devenez-autonome-en-desherb age-mecanique-du-mais/
- Carto'Mat, Cartographie des outils de désherbage mécanique mobilisables par les agriculteurs : projet piloté par la FRAB en collaboration avec les réseaux des CUMA, ETA et CRAB.
 https://desherbage-meca.carte.bio/
- Opti'Mat, Un outil qui permet de choisir son matériel de désherbage mécanique



Égalité Fraternité

Développement de l'utilisation du matériel de désherbage mécanique







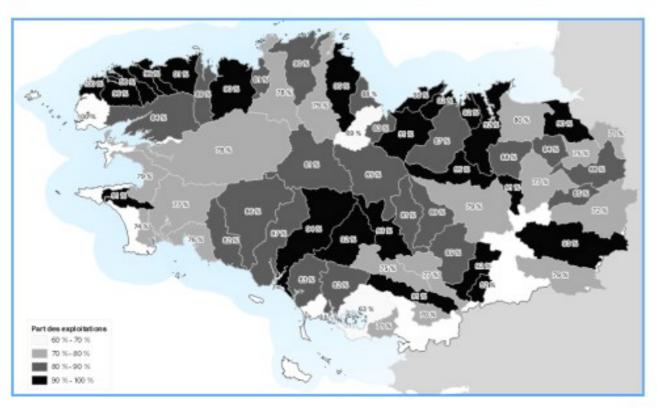
Fraternité

Données issues de l'enquête 2018 des pratiques agricoles dans les bassins versants

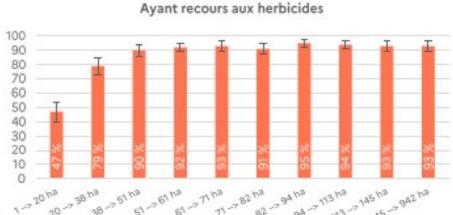


85% des exploitations ont recours à des herbicides

Les 15% ne traitant pas sont des petites exploitations ou des exploitations bio



Ce taux est de 91 % pour les moyennes et grandes exploitations, identique à celui observé en 2011







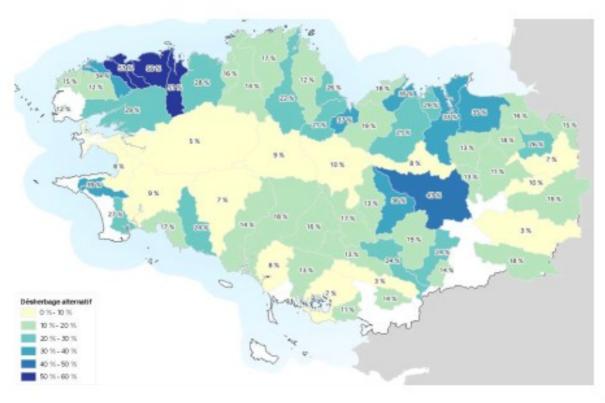


Données issues de l'enquête 2018 des pratiques agricoles dans les bassins versants



24% des exploitations pratiquent le désherbage alternatif

En 2011, elles étaient de 18%



Les exploitations engagées ont plus recours à cette pratique

- ≥60% des exploitations bio
- ▶ 28% des exploitations engagées en Maec

Concernant les matériels,

- >57% ont recours à une bineuse
- ≥23% ont recours à une herse



Animation collective des exploitants agricoles



Actions territoriales dans le cadre des contrats territoriaux Taux de financement : 50 à 70 %

L'agence de l'eau soutient l'accompagnement des agriculteurs pour faire évoluer leurs pratiques ou leurs systèmes de production. L'objectif est de réduire l'utilisation d'intrants agricoles (produits phytosanitaires, fertilisants), de limiter les transferts de pollutions diffuses.

Pour aider les agriculteurs à modifier leurs pratiques, l'agence de l'eau finance :

• le conseil collectif à travers des démonstrations de techniques innovantes, suivi de réseaux de parcelles ou d'exploitations, la diffusion régulière d'informations.

• l'accompagnement individuel à travers des diagnostics d'exploitations et des conseils.

Le multi-partenariat est recherché avec l'ensemble des acteurs locaux.





Animation collective des exploitants agricoles



groupes ECOPHYTO « Groupe 30 000 » et émergents

Pour accompagner la réduction d'utilisation des pesticides, l'agence de l'eau soutient financièrement les groupes « 30 000 » qui rassemblent les agriculteurs désireux de travailler collectivement sur la réduction des produits phytosanitaires. Ainsi, depuis 2017, 64 groupes (représentant 711 exploitations agricoles) ont bénéficié du soutien de l'agence. Le 1^{er} février dernier un appel à projets a été lancé pour recruter de nouveaux groupes. Il est ouvert jusqu'au 1^{er} juin et la priorité sera donnée aux agriculteurs situés en amont d'une prise d'eau, présentant une contamination en herbicides (S-métolachlore, Nicosulfuron) ou ses métabolites.

Un appel à projets est ouvert chaque année et permet de financer de l'animation de groupe d'agriculteurs pour 1 année (groupe émergent) et 3 années (groupe 30000). Le financement (50%) de l'agence de l'eau peut être complété (dans ce cas par une participation du conseil régional, des conseils départementaux et/ou des syndicats d'eau. Les informations sont disponibles sur les sites internet de l'agence de l'eau et de la DRAAF.



Expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)



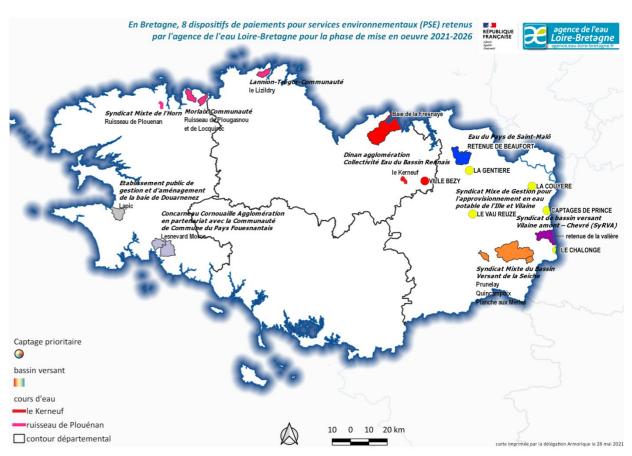
Liberté Égalité Fraternité

Paiements pour services environnementaux (PSE): ils rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices : préservation de la qualité de l'eau, protection du paysage et de la biodiversité.

Le dispositif d'aides est expérimental et mis en œuvre pour 2021 et 2022 avant la nouvelle PAC à partir de 2023.

À la suite de l'appel à initiatives lancé à l'automne 2019 par l'agence de l'eau à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, huit territoires ont été retenus en Bretagne pour tester la contractualisation (durant 5 années) avec les agriculteurs pour un montant total de 8,56 millions d'euros d'aides. Ils sont portés par dix collectivités.

Les dispositifs PSE bretons promeuvent des pratiques adaptées aux enjeux du territoire : le développement du désherbage mécanique du maïs, l'arrêt des traitements herbicides pour les cultures légumières, l'amélioration de l'efficacité des couverts hivernaux, la protection des chemins de l'eau, une forte réduction des fuites d'azote par l'atteinte de résultats adaptés pour les reliquats azotés dans les parcelles culturales ainsi que la reconstitution d'un maillage bocager ou la remise en herbe des zones sensibles.





les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)



L'agence de l'eau Loire-Bretagne soutient, dans les contrats territoriaux, les agriculteurs qui s'engagent à modifier leurs pratiques culturales ou leur système de production pour réduire les intrants ou limiter les transferts. Elle cofinance les mesures agro-environnementales et climatiques et de conversion à l'agriculture biologique, à l'échelle de la parcelle ou de l'exploitation. Ces mesures sont dites surfaciques car les aides sont liées à la surface agricole concernée.

La mise en place de la nouvelle PAC en 2023 va pouvoir proposer de nouvelles MAEC pour :

- Améliorer la couverture des sols
- Diminuer l'utilisation des herbicides
- Diminuer l'utilisation des pesticides



Valoriser les productions favorables pour l'eau



L'agence de l'eau Loire-Bretagne soutient le développement de filières agricoles de valorisation de productions favorables pour l'eau : cultures économes en intrants ou en eau, agriculture biologique, systèmes herbagers... L'objectif est de faciliter et de pérenniser ces productions, principalement dans les contrats territoriaux.

Projets filières des coopératives agricoles bretonnes :

- COOPERL : filière ENVI cultures sans pesticides,
 la coopérative soutient le développement des cultures sans pesticides de ses adhérents pour offrir aux consommateurs la possibilité de choisir des charcuteries « Agriculture alternative » issues de cochons nourris aux céréales cultivées sans pesticide
- EUREDEN : produire autrement La prestation de désherbage mécanique associée à une application sur smartphone a pour objectif de mettre en relation ses adhérents avec des prestataires au plus près de leur exploitation tout en leur apportant un suivi technique et une facilité de mise en place.



Volet foncier



L'agence de l'eau Loire-Bretagne finance l'acquisition foncière dans les AAC des captages prioritaires dans le cadre des contrats territoriaux

Taux de financement : 50 %, plafond de 8000 €/ha

L'agence de l'eau Loire-Bretagne finance l'aménagement foncier par des dispositifs agro-environnementaux non productifs : zone humide tampon artificielle, ...

Taux de financement : 50 %